

**** Traduction non officielle ****

Groupe de travail en ligne "Initiative post-2020"

Projet de note conceptuelle pour une future initiative "Post-2020" (anciennement appelée H2030)

1. Antécédents

Suite aux conclusions du groupe de travail de l'UpM sur l'Environnement et le Changement Climatique et du Task Force de l'UpM ENV, tenu en novembre 2018 à Barcelone, un Groupe de Travail en ligne a été mis en place pour examiner et rédiger une note conceptuelle préliminaire pour une future initiative commune. (« Initiative post-2020 », provisoirement appelée « Initiative H2030 » dans les versions précédentes) conformément aux préférences exprimées par les pays membres pour les scénarios 2 et 3 de l'évaluation externe.

Ces scénarios font référence aux actions proposées pour élaborer le programme Environnement post-2020 de l'UpM à savoir : *un engagement politique d'haut niveau et la définition des priorités, un calendrier provisoire de mise en œuvre ou une feuille de route plus avancée, et un concept d'initiative commune*).

Sur la base des scénarios 2 et 3 de l'évaluation externe de la Déclaration Ministérielle, une future Déclaration Ministérielle adoptée par la Conférence Ministérielle de l'UpM sur l'Environnement et le Changement Climatique serait accompagnée d'une note de concept pour une initiative conjointe - accompagnée d'un calendrier pour son développement. - qui comprendrait une brève description des questions prioritaires, des composants, de la structure de mise en œuvre et des partenaires, en annexe à la Déclaration Ministérielle.

Remarques préliminaires

La note conceptuelle de l'initiative conjointe (ci-après dénommée « Initiative post-2020 » en tant que titre provisoire) devrait inclure une brève description des questions prioritaires, telles que l'objectif général, les composantes, la structure de mise en œuvre, les modalités de fonctionnement, et les partenaires, avec le l'objectif de l'inclure en tant qu'annexe de la prochaine Déclaration Ministérielle.

Sur la base de la note informelle du Groupe de Travail de l'UpM sur l'Environnement et le Changement Climatique (*ajouter une référence à la note informelle), la future "Initiative post-2020" se concentrera sur :

- Le soutien à la transition vers une économie (bleue, verte et circulaire) fondée sur des pratiques de consommation et de production durables et des solutions fondées sur la nature,

- Renforcer les efforts pour prévenir et réduire la pollution sur terre, dans l'air, et en mer, en accordant une attention particulière à la pollution par les plastiques et les déchets marins, et promouvoir, chaque fois que possible, des solutions innovantes fondées sur la nature.
- Promouvoir la préservation, la gestion et la restauration de l'environnement Méditerranéen, en mettant un accent particulier sur la protection des écosystèmes et de la biodiversité.

L'initiative s'appuie sur les conclusions et la consolidation des résultats de l'initiative H2020 'sur une région méditerranéenne plus propre', des programmes SCP et de tout autre projet pertinent; ainsi que des liens avec les objectifs de développement durable et l'Agenda 2030, intégrant ainsi les aspects socio-économiques et favorisant des liens étroits avec les processus en cours visant à développer des outils de gouvernance, lancés dans le cadre de programmes et d'initiatives de coopération.

2. Une initiative de et pour toutes les parties prenantes

L'initiative conjointe doit être inclusive et impliquer un large éventail de parties prenantes.

L'initiative sera détenue, dirigée et développée par tous les pays et par les organisations partenaires.

Le Groupe de Travail en ligne devrait définir un mécanisme qui guidera le développement de l'initiative et définir des tâches et des responsabilités claires pour le (futur)groupe d'experts sur l'environnement de l'UpM.

L'UpM apporte son soutien à la coordination de ce groupe de travail en ligne.

La nouvelle « Initiative post-2020 » sera une initiative développée par et pour toutes les parties prenantes de la région méditerranéenne.

Pour la préparation d'un premier 'concept', un groupe de travail en ligne, ouvert à tous les membres du groupe de travail UpM ENV et aux autres partenaires souhaitant y adhérer, est créé.

Le groupe de travail se réunira virtuellement et contribuera par écrit aux propositions relatives à la définition du principal objectif commun et de son champ d'application, de la structure, des mécanismes de gouvernance possibles et du titre final de l'initiative conjointe. Le Secrétariat de l'UpM assure la

coordination du Groupe de Travail et met en place les outils de collaboration appropriés.

3. Contexte politique et portée de l'initiative conjointe

Les Ministres de l'UpM chargés des actions en faveur de l'environnement et du climat devraient se réunir en 2020 et se mettre d'accord sur les moyens de promouvoir l'économie circulaire et de contribuer à la prévention et à la réduction de la pollution dans la région méditerranéenne, contribuant également à la réalisation du bon état écologique de la région méditerranéenne. Dans ce contexte, une initiative « post-2020 » est conçue comme un pilier essentiel de la possible deuxième Déclaration Ministérielle de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique.

L'initiative « Post-2020 » serait une initiative phare conjointe qui soutiendrait la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle dans un esprit inclusif et ouvert, reflétant le caractère collaboratif de la Déclaration Ministérielle. Le champ thématique de la Déclaration Ministérielle - traitant des grands problèmes du 'post-2020' liés à l'environnement et aux changements climatiques en Méditerranée - constituerait donc le cadre de référence, et l'initiative «post 2020» traiterai directement d'un ensemble clé de problèmes environnementaux prioritaires qui doivent être abordés (comme la collaboration dans la région méditerranéenne, y compris des approches communes transfrontalières et intersectorielles, et la coopération efficace).

Depuis 2014, le contexte mondial et régional de la Déclaration Ministérielle a considérablement changé: les objectifs de développement durable (2015), l'accord de Paris (2015), le plan d'action de l'UE pour l'économie circulaire (2015), le cadre stratégique de l'UE sur les plastiques dans le cadre du paquet sur l'économie circulaire (2018), la déclaration UNEA (2019), d'autres déclarations pertinentes de l'UpM (Déclaration Ministérielle sur l'Eau (2017), Déclaration Ministérielle sur le développement urbain durable (2017), Déclaration Ministérielle sur l'économie bleue (2015), Déclaration Ministérielle sur l'énergie (2016) (...) ont été adoptés et des initiatives spécifiques visant à renforcer la gouvernance et les processus de coopération en Méditerranée ont été approuvées, tandis que la pollution augmentait dans le monde et dans la région méditerranéenne.

Tout en assurant la continuité des priorités thématiques clés de l'actuel DM, la future DM devrait renforcer et promouvoir une vision intégrée visant à faire progresser la région méditerranéenne vers une économie durable (verte, bleue), à bas/zéro émissions de carbone et inclusive, fondée sur une meilleure compréhension des hommes et des écosystèmes en tant que composantes du bien-être humain. Il devrait permettre de résoudre les problèmes environnementaux les plus urgents et de les concilier avec l'économie et le développement, en promouvant une approche intégrée/globale (mer-terre-air), prévoyant une plus grande intégration sectorielle, en alignant ses priorités et objectifs sur l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable connexes, en particulier les objectifs de développement durable (... 12, 13, 14, 15...), aux Conventions de Rio et aux autres conventions et cadres internationaux et régionaux clés tels que la déclaration ministérielle UpM sur l'ENV et CC de 2014, la Convention de Barcelone et ses protocoles, la stratégie méditerranéenne Développement Durable, ou la Stratégie méditerranéenne pour l'éducation en vue du développement durable et son plan d'action. Veuillez trouver une liste de documents de référence et de processus en annexe de ce document.

L'initiative veut tenir compte de ces évolutions, ainsi que des efforts de toutes les parties prenantes concernées, en vue de maximiser les synergies sur la base des mandats, des capacités, des avantages comparatifs et des complémentarités. En ce sens, la nouvelle initiative « Post-2020 », tout en assurant la capitalisation et l'extension de l'Initiative H2020 pour une Méditerranée plus propre, constituera une nouvelle initiative reflétant une vision plus large et renouvelée et intégrant les développements depuis 2014, en s'appuyant sur les résultats consolidés des précédentes (et d'autres) initiatives et programmes pertinents.

Ainsi, il convient de rappeler les éléments suivants :

- ✓ Les causes profondes de la pollution dans la région méditerranéenne
- ✓ Les principes de l'économie circulaire et les pratiques actuelles et innovantes, y compris les approches et les outils de consommation et de production durables déjà développés, testés et mis à disposition pour une mise en œuvre ultérieure
- ✓ La nécessité de mécanismes de coopération transnationaux et intersectoriels pour rendre la protection de l'environnement efficace et parvenir à un développement durable en Méditerranée ;

4. Objectif principal, thèmes principaux et moyens de mise en œuvre

À la suite des travaux du Task Force UPM 2017-2018 sur ENV (janvier 2018) et du Groupe de Travail sur ENV et CC qui ont adopté des recommandations pour la prochaine réunion ministérielle, le groupe de travail en ligne a fourni des informations sur les principaux axes et thèmes de l'initiative conjointe, ainsi que sur les aspects thématiques peuvent être intégrés pour atteindre un objectif commun principal (en ligne avec l'objectif principal de la future DM).

Le Groupe de Travail de l'UpM sur l'Environnement et le Changement Climatique a défini une série de questions parmi les priorités de la Déclaration Ministérielle (réunions de janvier et de novembre 2018 ; voir l'annexe ci-jointe). Ces recommandations / propositions convenues ont été restructurées ici pour être présentées sous la forme d'un objectif principal, de thèmes principaux, de moyens de mise en œuvre et de questions transversales.

Objectif principal de l'initiative

L'objectif principal de l'initiative post-2020 sera de définir le cadre permettant de coordonner, rationaliser et promouvoir les efforts de la région méditerranéenne, en associant les États Membres de l'UpM, les donateurs et d'autres parties prenantes concernées, y compris les autorités régionales et locales, par le biais d'une approche participative, afin de: soutenir la transition vers une économie circulaire (verte, bleue) durable et inclusive, en renforçant les actions de prévention de la pollution/SCP et de réduction, ainsi qu'en préservant et en restaurant l'environnement naturel méditerranéen dans le cadre d'une approche écosystémique intégrée.

L'objectif central a été traduit en une série d'actions clés (et devrait également inclure un calendrier (jalons / actions communes / engagements) par les États Membres de l'UpM, les parties prenantes et les donateurs) afin de faciliter la communication et le suivi sur la base des thèmes identifiés, qui pourrait être présenté comme suit :

Ensemble d'actions clés post-2020

(... Cela devrait refléter un résumé des actions finales comme convenu ci-dessous)

- Efficacité des ressources (eau, déchets, énergie, matières premières)
- Systèmes agroalimentaires durables et sécurité alimentaire
- Gestion et prévention des déchets
- Protection et conservation de la biodiversité
- Pratiques, politiques et outils de production et de consommation durables
- Développement commercial vert et circulaire
- Lutte contre la pollution (eau, terre, air)
- Développement rural

Domaines thématiques prioritaires de l'initiative « Post 2020 »

L'initiative conjointe « Post-2020 » abordera les domaines thématiques clés suivants qui ont été identifiés comme prioritaires dans la région :

- 1. Soutenir la transition vers une économie (bleue, verte et circulaire) basée sur des pratiques de consommation et de production durables et des solutions basées sur la nature*
- 2. Prévenir et réduire la pollution terrestre, maritime et aérienne*
- 3. Préserver, gérer et restaurer l'environnement méditerranéen*

Ces trois domaines thématiques sont étroitement liés et doivent être traités simultanément. Un quatrième domaine thématique transversal de haute priorité régionale est le lien avec l'action pour le climat en faveur de l'atténuation et de l'adaptation.

Un rappel des principes clés partagés pourrait également faire partie de l'initiative.

Principaux thèmes d'action :

Soutenir la transition vers une économie circulaire grâce à des pratiques de consommation et de production durables et à des solutions basées sur la nature

L'initiative «Post-2020» commune soutiendra les actions qui contribuent à la transition vers une économie circulaire en Méditerranée, notamment par le biais de pratiques, outils et de schémas de consommation et de production durables ainsi que l'utilisation rationnelle des ressources, qui permettent de prévenir et de relever les défis environnementaux en proposant des solutions innovantes tout au long de la chaîne de valeur dans différents secteurs et industries, dans des contextes urbains et ruraux. Pour créer un changement significatif, les solutions techniques innovantes doivent être complétées par des modifications des pratiques commerciales, des politiques publiques et des modifications du comportement et des modes de vie durables. Il doit impliquer toutes les parties prenantes, des secteurs privé et public et de la société/des consommateurs.

Les actions doivent porter sur les points suivants :

- ✓ *Augmentation de l'efficacité des ressources dans les chaînes de valeur. Soutenir le recyclage et la récupération des matières premières en promouvant la responsabilité élargie du producteur, la circulaire et l'éco-conception avec une approche intégrée du cycle de vie, des systèmes efficaces de séparation, de collecte et de recyclage; Programmes de réparation, de remise à neuf et de reconditionnement permettant la réutilisation des produits; Assurer un approvisionnement durable en matières premières (substitutions, ressources renouvelables, transparence environnementale et sociale des chaînes d'approvisionnement et de valeur); Eco innovation et nouveaux modèles économiques (systèmes de services de produits, innovation technologique et sociale, symbiose industrielle, etc.); Gouvernance appropriée, incitations commerciales et financement (questions transversales - achats écologiques, systèmes de certification, réformes et fiscalité favorisant les investissements verts, les entreprises et l'esprit d'entreprise, etc.)*
- ✓ *Importance d'un changement vers des modes de consommation plus durables, en tenant compte des pratiques traditionnelles ou culturelles existantes qui s'alignent sur les objectifs de durabilité; Encourager des régimes plus sains, conformes au régime méditerranéen traditionnel ;*
- ✓ *Liens avec l'éducation pour le développement durable, à tous les niveaux de l'éducation formelle, informelle et non formelle, y compris la sensibilisation au comportement des consommateurs (alimentation, mode, etc.),*
- ✓ *Fabrication écologique : promotion des industries et des biotechnologies pour promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources et la prévention des déchets*
- ✓ *Eco-étiquetage : homogénéisation des méthodes d'évaluation des performances environnementales d'un produit au cours de son cycle de vie. Prise de marché de l'empreinte environnementale de produit pour la communication environnementale aux consommateurs.*
- ✓ *Accentuer l'importance d'intégrer la consommation et la production durables dans les stratégies nationales. Promouvoir une réforme globale des politiques pour permettre une consommation et une production plus durables, y compris l'intégration dans les stratégies nationales*
- ✓ *Promouvoir une économie sobre en carbone, en particulier dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, du tourisme, etc ;*
- ✓ *Renforcement du développement rural en promouvant de nouveaux modèles économiques circulaires et une économie verte ;*
- ✓ *Déchets agricoles et d'élevage : traitement et valorisation des déchets organiques de source agricole tels que les déchets d'élevage (lisier et fumier) favorisant la récupération des éléments nutritifs et prévenant la pollution de l'environnement. Promouvoir l'utilisation de technologies innovantes pour produire des engrais sur mesure et réduction de l'utilisation de pesticides et d'engrais ; Gestion d'autres types de déchets provenant d'exploitations agricoles, de poulaillers, de serres et d'abattoirs.*
- ✓ *Déchets alimentaires : réduire le gaspillage alimentaire, y compris toutes les étapes de la chaîne agroalimentaire, en évitant l'utilisation inutile de ressources et en réduisant la génération de déchets.*

- ✓ *Déchets urbains : il conviendrait de mettre davantage l'accent sur des activités telles que la préparation à la réutilisation et le recyclage des déchets municipaux afin de générer des avantages environnementaux, économiques et sociaux substantiels et d'accélérer la transition vers une économie circulaire.*
- ✓ *Déchets destinés aux sites d'enfouissement : réduction des déchets enfouis. Accent mis sur l'amélioration des installations de décharge afin d'atténuer les impacts sur l'environnement, en particulier pour éviter les décharges à ciel ouvert sur la côte nord de l'Afrique.*
- ✓ *Mettre davantage l'accent sur les activités de sensibilisation du public et les programmes de renforcement des capacités ciblant différentes parties prenantes.*

Principaux domaines d'intervention (mettre à jour).

Plastiques, matières premières, énergie, déchets et autres identifiés par le Plan méditerranéen pour une consommation et une production durables (...) et par la SMDD

Secteurs d'intervention clés (à mettre à jour) :

Emballages réduits et alternatifs, fabrication, énergie, infrastructures, bâtiment et construction, électronique, déchets et déchets urbains, alimentation, agriculture, tourisme, etc.)

Prévenir et réduire la pollution terrestre, maritime et aérienne

L'initiative conjointe «Post-2020» soutiendra des actions visant à prévenir et à réduire la pollution terrestre, maritime et atmosphérique de différentes sources, en mettant l'accent sur la pollution par les plastiques et les déchets marins, ainsi que d'autres mesures visant à réduire et prévenir les sources de pollution inorganique et organique, en renforçant mécanismes pour leur prévention et promouvoir des solutions basées sur la nature chaque fois que possible; en tenant compte des cadres régionaux pertinents.

Les actions doivent porter sur les points suivants :

- ✓ *Prévention de la pollution: aide à la conception circulaire et à l'éco-conception (y compris la disponibilité des pièces de rechange, la facilité de réparation et la facilitation du traitement en fin de vie), aide à la gestion des déchets; valorisation des déchets; des incitations aux nouvelles entreprises de «verdissement des déchets» pour intégrer les résultats de R & I; En ce qui concerne les plastiques - renforcement des actions contre les plastiques à usage unique; promotion d'alternatives écologiquement rationnelles aux plastiques (sur terre et en mer), tels que les bioplastiques; utilisation de matériaux de substitution et identification / remplacement des substances toxiques connexes, y compris des composants chimiques, dans le sol, l'air et l'eau; partenariats et coordination entre différents acteurs (privés, publics, etc.) de la chaîne de valeur des plastiques; référence / coordination avec la stratégie plastique de l'UE dans le cadre d'une approche d'économie circulaire et / ou circulaire; prévention plastique, surveillance, nettoyage*
- ✓ *Pollution plastique avec un accent particulier sur les déchets marins :*
 - ✓ *Identification / cartographie des sources de déchets marins et de leur typologie (zones flottantes et profondes, sources) points /*

zones d'accumulation // points chauds en Méditerranée ; évaluation de base, soutenir la mise en place de méthodologies régionales de surveillance des déchets marins / soutenir la mise en œuvre des systèmes de surveillance existants

- ✓ *L'identification d'actions spécifiques / ciblées de prévention et d'atténuation coordonnées*
- ✓ *Évaluation de la / recherche et sensibilisation sur les impacts sur la biodiversité et la santé humaine et promotion de l'approche de précaution (ex. Aquaculture durable, micro et nano plastiques dans la chaîne alimentaire) ; méthodologies de surveillance des déchets marins /*
- ✓ *Soutenir la mise en œuvre de méthodes de systèmes de surveillance des déchets marins harmonisées existantes. Identification de moyens permettant de réduire le stock de polluants existants.*
- ✓ *Surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau ; identification des sources de pollution chimique (en plus des plastiques) à la source (rivières, lacs...) pour éviter d'atteindre la mer*
- ✓ *Améliorer la qualité du sol : y compris la réduction et le contrôle des sources de pollution diffuse (agricole et animale) et ponctuelle (traitement des eaux usées et rejets industriels) qui pénètrent dans l'eau, l'air ou les sols.*
- ✓ *Préserver et maîtriser la pollution de l'air : réduction des sources de pollution de l'air (agriculture, industrie, transports, production d'énergie) afin de minimiser les problèmes de santé humaine et d'écosystèmes, y compris la planification de la résilience méditerranéenne intelligente face au climat. Accent particulier sur les villes et les systèmes agricoles*

Préserver, gérer et restaurer l'environnement méditerranéen

L'initiative « Post-2020 » commune soutiendra les actions qui préservent, protègent et/ou restaurent les écosystèmes terrestres, marins et côtiers et la biodiversité et promeut la gestion durable des paysages, des paysages marins et des zones côtières de la Méditerranée. L'initiative favorisera une approche intégrée de la gestion des ressources naturelles terrestres, côtières et marines, en mettant l'accent sur la sauvegarde / l'amélioration des fonctions et des services écosystémiques clés qu'ils fournissent à la société, couvrant à la fois les aires protégées et les zones productives.

Les actions doivent porter sur les points suivants :

- ✓ *Soutenir la gestion écosystémique en tant qu'approche intégrée terre, mer et air et le rôle des zones protégées dans la protection de la biodiversité terrestre et marine dans la région méditerranéenne, y compris un appui technique au développement d'un réseau plus cohérent d'aires marines protégées en Méditerranée, en tant qu'atout écologique et socio-économique, ainsi qu'en termes de solutions basées sur la nature pour soutenir l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques (y compris les liens entre les villes et les AMP pour sécuriser les ressources locales et améliorer la résilience des zones)*

- ✓ Donner la priorité et promouvoir la coopération transfrontalière aux actions communes pour faire face aux impacts cumulatifs et aux pressions sur les principales espèces et habitats écologiques marins et terrestres (unités écologiquement fonctionnelles d'importance clé)
- ✓ Lier la conservation de la biodiversité à la fourniture de services écosystémiques pour soutenir le développement durable et la réduction de la pauvreté, intégrer la biodiversité dans les secteurs économiques clés.
- ✓ Restauration / conservation des écosystèmes terrestres, côtiers et marins dégradés en s'attaquant aux facteurs de dégradation et en assurant la compatibilité entre la fonction de production et la fonction de conservation
- ✓ Protéger la biodiversité à la ferme dans les agro-écosystèmes (pâturages, terres arables, semences locales, pool génétique, etc.)
- ✓ Promouvoir la restauration du paysage/la gestion durable du territoire et la planification (pour lutter contre la sécheresse / la désertification / les inondations / l'érosion / la dégradation, promouvoir la conservation de la biodiversité, assurer la neutralité de la dégradation des sols, atténuer / s'adapter au CC) afin d'améliorer la fonctionnalité des écosystèmes naturels et donc la services fournis à la société
- ✓ Évaluer la dégradation des sols au niveau régional et identifier les opportunités pour la restauration des paysages
- ✓ S'attaquer aux facteurs de dégradation par le biais d'approches participatives et de la promotion des biens et services fournis par les écosystèmes
- ✓ Gérer les ressources génétiques pour la restauration des paysages tout en s'adaptant au changement climatique
- ✓ Événements extrêmes, y compris l'alerte précoce et la gestion des sécheresses et des inondations ; réduction des risques de catastrophe (y compris les incendies de forêt)
- ✓ Prévention de la dégradation des sols et restauration des terres dégradées et déboisées, restauration des principaux écosystèmes côtiers tels que les systèmes de dunes et les zones humides côtières
- ✓ Cohérence entre les impacts du changement climatique, la conservation de la biodiversité et la prévention de la dégradation des sols.

Moyens de mise en œuvre de ce qui précède

Outils

- Se concentrer sur la poursuite et l'amélioration du renforcement des capacités et de l'assistance technique ;
- Amélioration, consolidation et harmonisation des connaissances et des bases factuelles, ainsi que des capacités de suivi et d'évaluation ; (y compris la mise en place d'un mécanisme de suivi efficace impliquant divers acteurs ; organisations de la société civile, groupes de jeunes, etc.)
- Introduction systématique et soutien de l'éducation au développement durable à tous les niveaux de l'éducation et en dehors du système scolaire avec la participation d'acteurs compétents,

- Facilitation des liens entre recherche, innovation et transfert de technologie ; et opportunités commerciales basées sur les écosystèmes nature-personnes
- Faciliter l'accès au financement pour les PME et les entrepreneurs de l'économie verte et circulaire; par un engagement systématique avec les institutions de financement, la promotion d'appuis alternatifs, de mécanismes de financement innovants et de sources de financement (par exemple, des services de coaching / d'accompagnement pour les entreprises en démarrage; des subventions, des obligations vertes, des banques éthiques, une implication de la communauté locale / des volontaires, des investissements providentiels);
- Permettre l'accès aux marchés pour créer une demande de produits et de services (bleu, vert et) d'économie durable, circulaire et inclusive grâce à la sensibilisation des consommateurs publics et privés, à la collaboration avec les ASF respectifs, etc.
- Introduction systématique et soutien de l'éducation au développement durable à tous les niveaux de l'éducation et en dehors du système scolaire avec la participation d'acteurs compétents,
- Facilitation des liens entre recherche, innovation et transfert de technologie ; et opportunités commerciales sur les écosystèmes nature-personnes
- Faciliter l'accès au financement pour les PME et les entrepreneurs de l'économie verte et circulaire ; par un engagement systématique avec des institutions de financement, la promotion de mécanismes de financement innovants et de sources de financement (par exemple, des services de coaching / d'accompagnement pour les jeunes entreprises ; des subventions, des obligations vertes, des banques éthiques, la participation de communautés locales/bénévoles, des investissements providentiels) ;
- Permettre l'accès aux marchés pour créer une demande de produits et de services (bleu, vert et) d'économie durable, circulaire et grâce à la sensibilisation des consommateurs et des consommateurs privés, à la collaboration avec les ASF respectifs, etc.

Coordination / coopération

- Intégration de l'environnement ; Coordination avec d'autres secteurs et échelles d'action et implication / resserrement des liens avec les ministères de l'économie / de la planification ;
- Renforcement du mécanisme de participation et d'engagement des multiples parties prenantes, y compris une implication plus directe des autorités régionales et locales ; développer des approches participatives (tendant à la cogestion entre différentes parties prenantes)
- Promotion de partenariats et de la coordination entre différents acteurs (publics, privés, OSC, universités, OSC et groupes de femmes et de jeunes, etc.)

Gouvernance et liens vers d'autres agendas :

- Liens vers les ODD, les agendas internationaux, régionaux et nationaux
- Des réformes de la gouvernance nécessaires pour soutenir la transition vers une économie circulaire dans le cadre de l'équité pour accéder aux ressources (à savoir la justice sociale) ;

- Exploiter les liens et les synergies avec les autres agendas ministériels de l'UpM (économie bleue, eau, etc.)

Questions transversales

- Appliquer les trois piliers du développement durable à toutes les activités : être écologiquement rationnel, économiquement viable et socialement juste.
- Les aspects socio-économiques (emploi, égalité des sexes et autonomisation des femmes / jeunesse, migration, urbanisation, croissance démographique, etc.) afin de promouvoir une transition juste ;
- Des liens transversaux / interconnexions entre environnement et changement climatique afin de garantir que les problèmes communs soient traités de manière (plus) cohérente; attention particulière portée à l'environnement et au climat par le biais d'interrelations thématiques au moyen de contributions déterminées au niveau national (déchets, pollution industrielle, sécheresse / désertification / restauration des sols / foresterie, eau, etc.); et par des interconnexions horizontales telles que la science de l'environnement / du climat, les impacts environnementaux et les solutions d'adaptation et d'atténuation au CC, le financement vert / climatique, les liens des ODD et des CDN, etc.
- ✓ ... Sur la base de rapports clés (rapport spécial du GIEC sur 1,5 degré et MEDECC) ;
- ✓ Par le renforcement de la coordination entre les PC ENV et CC ;
- ✓ NDCS ;
- ✓ Approche intégrée fondée sur les écosystèmes interactions air-terre-eau de mer ;
- ✓ Actions / projets climat-environnement intégrés...
- Liens transversaux / interconnexions entre les thèmes des trois conventions de Rio - biodiversité, changements climatiques, désertification et autres conventions pertinentes (POP, produits chimiques toxiques et déchets) ;
- Liens avec d'autres programmes sectoriels (environnement / changement climatique / eau ; réduction des risques de catastrophe, gestion et préparation, développement urbain durable, nouveaux secteurs économiques vert et bleu, etc.) et des programmes / projets en Méditerranée
- Interconnexions avec différents types d'acteurs (secteur public, secteur privé, IFI, universités, OSC / ONG, etc.)
- Interrelations entre les différents processus et moyens de mise en œuvre de ce qui précède en Méditerranée.

Le suivi et l'évaluation du principal objectif commun de l'initiative, ainsi que des cibles et objectifs de chacune des priorités thématiques, doivent être alignés sur les objectifs d'Aichi et le suivi des objectifs de développement durable. L'initiative « post-2020 » peut constituer un point d'entrée pour (collecter et mesurer conjointement) l'évolution des ODD liés en Méditerranée. L'initiative pourrait être l'occasion de faciliter et de renforcer les capacités des régions et des pays pour atteindre les objectifs.

4. structure

La nouvelle initiative conjointe devrait permettre de réunir les initiatives existantes et émergentes sous un même parapluie, en vue d'atteindre un objectif principal commun, ainsi que l'occasion d'intégrer de nouveaux projets et priorités au fil des ans. Il devrait fournir un cadre / plate-forme pour faire avancer le programme pour l'environnement méditerranéen et le changement climatique / développement durable et pour rassembler différents acteurs sans créer de confusion / réduire l'appropriation et les responsabilités des différentes organisations vis-à-vis de leurs projets.

En ce sens, plutôt que de se concentrer sur un contenu et des rôles et responsabilités spécifiques, l'initiative conjointe devrait être plus ciblée, fournir le cadre d'un suivi plus solide de son principal objectif commun, les objectifs et cibles, et en tant que telle une région méditerranéenne (plus verte, plus bleue) et plus inclusive et plus circulaire.

Le groupe de travail peut explorer différentes options pour organiser les éléments thématiques et méthodologiques de l'initiative « Post-2020 », notamment :

Composantes de l'initiative « post 2020 » - options

- Option 1. Composante politique / gouvernance et composante opérationnelle / programme
- Option 2. Composants thématiques et composants transversaux / horizontaux
- Option 3. Composantes sur le renforcement des capacités, la recherche, l'innovation, le transfert de technologie, la surveillance, le financement, la création de demande, l'éducation et la sensibilisation, la mise en grappes et la mise en réseau pour la capitalisation. Etc.
- Option 4.... .. (autre)

(Options / exemples via le thème spécifique proposé, à savoir :

- ✓ Composantes thématiques sur les plastiques : secteur privé (producteurs, distributeurs / acheteurs) ; politique (législateurs ; fournisseurs d'infrastructures ? Dans le cas des autorités publiques chargées de la séparation et de l'élimination des déchets, etc.) ; recherche (impacts des types de plastique, alternatives aux plastiques... ; Société civile (utilisateurs ; modes de consommation changeants), en utilisant essentiellement l'approche à 4 hélices... Cela pourrait être encadré au niveau méditerranéen, tandis que la mise en œuvre pourrait se faire à plusieurs niveaux)
- ✓ Partenariats des chaînes de valeur pour les économies vertes et circulaires : création de partenariats entre les acteurs de la chaîne de valeur (du berceau à la tombe) et de projets pilotes pour lutter contre l'efficacité des ressources et les impacts environnementaux dans des secteurs tels que le tourisme, le textile, l'alimentation, etc.

L'initiative comprendrait des projets et des programmes en cours, mais fournirait également des opportunités pour générer une impulsion pour de nouveaux projets pouvant être alignés dans l'ensemble.

Autres points

- **Structure de gouvernance** (à élaborer une fois que ce qui précède a été défini)
- **Titre de l'initiative** (à élaborer une fois que ce qui précède a été défini)
 - Le titre préliminaire de « H2030 » a été proposé lors de la réunion du Groupe de Travail de l'UpM sur l'environnement, tenue en Jordanie en janvier 2018. Ce titre est provisoire et le titre définitif doit être décidé par le groupe de travail en ligne. Sur la base des discussions en cours, il est proposé de changer le titre préliminaire vers 'Initiative Post-2020', comme indiqué dans le document.
- **Feuille de route / programme de travail pour l'après-2020** (à élaborer une fois que ceux-ci auront été définis)